



Conseil de sécurité

Débat public sur

Maintien de la paix et de la sécurité internationales: la promotion du droit international dans le contexte du maintien de la paix et de la sécurité internationales

Maintenance of international peace and security:
Upholding international law within the context of the maintenance of international peace and security

New York, le 17 mai 2018

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse remercie la Pologne pour l'organisation de ce débat ouvert dont la thématique, quoique souvent abordée dans l'enceinte des Nations Unies, reste éminemment pertinente. A cet égard, permettez-moi d'attirer l'attention du Conseil de sécurité sur les cinq recommandations suivantes :

Premièrement, nous sommes presque quotidiennement témoins de violations du droit international commises au cours de nombreux conflits armés à travers le monde. Face à de tels crimes, le Conseil de sécurité a la responsabilité d'agir afin de prévenir les atrocités et – s'il est impossible de les prévenir – de traduire leurs auteurs en justice. Parmi les membres du Conseil présents aujourd'hui, nous nous félicitons que 116 Etats-membres, dont 9 membres du Conseil de sécurité, ont signé le code de conduite ACT. Nous encourageons les autres membres du Conseil ainsi que les autres membres de l'ONU à faire de même.

Ensuite, il est primordial que le Conseil de sécurité établisse une politique cohérente au sujet des résolutions déférant des situations à la Cour pénale internationale et en assure un suivi effectif. La Suisse réitère une fois de plus son appel au Conseil d'enfin déférer la situation syrienne à la CPI. Après 7 ans de conflit, la reddition de comptes constitue plus que jamais une des composantes essentielles pour un retour à une paix durable en Syrie.

Troisièmement, nous invitons le Conseil de sécurité à se féliciter que, dès le 17 juillet 2018, la CPI soit compétente pour poursuivre le crime d'agression – contribuant ainsi à mettre en œuvre l'interdiction du recours à la force contenue dans la Charte des Nations Unies. Plus de 70 ans après Nuremberg, un tribunal international permanent est désormais compétent pour tenir les agresseurs – les leaders menant une guerre d'agression – responsables de leurs actes. Dès le 17 juillet, nous espérons que ce Conseil sera prêt à déférer une situation à la CPI nécessaire afin de garantir la reddition de compte et de décourager de futures transgressions.

Par ailleurs, la Suisse appelle le Conseil de sécurité à examiner attentivement les conséquences de ses sanctions sur l'intégrité du droit international humanitaire. Les décisions de sanctions du Conseil ont occasionnellement été interprétées comme imposant des restrictions aux actions d'organisations humanitaires délivrant une assistance humanitaire impartiale aux populations affectés, et ce peu important leur affiliation. Le Conseil de sécurité devrait envisager des moyens d'éviter de telles conséquences indésirables.

Cinquièmement, et comme expliqué dans la déclaration lue par la Belgique, il est indispensable qu'un Médiateur soit nommé dans les meilleurs délais à la tête du « Bureau du Médiateur pour les sanctions contre l'Etat islamique et Al-Qaïda ». Causée par l'absence de nomination depuis bientôt dix mois, la situation actuelle nuit à la crédibilité et à la légitimité des sanctions onusiennes, et pourrait constituer un obstacle à leur application uniforme et universelle. Le manque de garanties procédurales est d'autant plus frappant concernant les treize autres régimes de sanctions, lesquels requièrent également la création d'un mécanisme indépendant habilité à recevoir et à traiter des demandes de *delisting*.

Monsieur le Président,

Pour conclure, ma délégation souhaite faire une dernière référence. Depuis 2011, la Suisse mène, au côté du CICR, un processus interétatique visant à établir entre les Etats un dialogue régulier, non-politisé, mais surtout constructif afin de renforcer le respect du droit international humanitaire. Si nous demandons au Conseil de sécurité d'assumer toutes ses responsabilités, nous nous efforçons également de contribuer à une meilleure adhérence au droit international.

Je vous remercie.

Mr. President,

Switzerland thanks Poland for organising this open debate on a topic that is often raised in the United Nations – precisely because it remains a highly relevant issue. In this regard, allow me to draw the Security Council's attention to the following five recommendations:

First, we are witnessing almost daily violations of international law perpetrated in numerous armed conflicts worldwide. In the face of such crimes, the Security Council has a particular responsibility to take action to prevent atrocities and – if they cannot be prevented – to bring the perpetrators to justice. We welcome the fact that 116 Member-States, including 9 members of the Security Council, have signed the ACT Code of Conduct. We encourage the other members of the Council and all other member states of the United Nations to do likewise.

Second, it is essential that the Security Council establishes a coherent policy on resolutions referring situations to the International Criminal Court and ensures they are followed up properly. Switzerland calls once again on the Council to refer the situation in Syria to the ICC. After seven years of conflict, accountability is more important than ever to re-establish a lasting peace in Syria.

Third, we invite the Security Council to welcome the fact that from 17 July 2018 the ICC will have jurisdiction to prosecute the crime of aggression – thus contributing to the enforcement of the prohibition of the use of force set out in the Charter of the United Nations. More than 70 years after the Nuremberg trials, a permanent international tribunal now has the jurisdiction to hold those who lead wars of aggression to account for their actions. We hope that from 17 July, the Security Council will be ready to refer situations to the ICC to ensure accountability and discourage future crimes of aggression.

Switzerland also calls on the Security Council to carefully consider the consequences of its sanctions for the integrity of international humanitarian law. The Council's decisions to impose sanctions have in some instances been interpreted as restricting the activities of humanitarian organisations that provide impartial humanitarian assistance to people affected by conflict, no matter which side they happen to belong to. The Security Council should consider ways to avoid such undesirable consequences.

Fifth, and as was made clear in Belgium's statement before this Council, it is essential that an Ombudsperson be appointed as soon as possible to head the Office of the Ombudsperson to the ISIL (Da'esh) and Al-Qaida Sanctions Committee. The current situation – resulting from the fact that no Ombudsperson has been appointed for almost ten months – undermines the credibility and legitimacy of UN sanctions and could constitute an obstacle to their uniform and universal implementation. The lack of procedural safeguards is all the more striking in relation to the other 13 sanctions regimes, which also require the creation of an independent mechanism to receive and process delisting requests.

Mr President,

To conclude, my delegation would like to make one last remark. Since 2011, Switzerland has led, together with the ICRC, an inter-state process aimed at establishing a regular, non-politicised and above all constructive dialogue between states in order to strengthen respect for international humanitarian law. While we are calling on the Security Council to fulfil all its responsibilities, we are ourselves also striving to contribute to better compliance with international law.

Thank you.